

A.D.O.Z.M. ASMA
Société par Actions Simplifiée
au capital de 500 euros
Siège social 4 RUE LABAT 75018 PARIS
942 165 572 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 19.11.2025

L'an deux mille vingt-cinq
Le dix-neuf novembre
A 14 heures.

Madame COULIBALY DJOKOLA, et présidente, de la Société par actions Simplifiée au capital de 500 euros, a pris la décision ordinaire suivante, sur la convocation de la présidence.

PREMIÈRE RÉOLUTION

La présidente décide de modifier l'objet social à compter du 19.11.2025.

ANCIENNE MENTION A SUPPRIMER :

Achats, Ventes, location, importation, exportation, dépôt-vente, courtage, négoce de tous véhicules automobiles ou autres genres à moteur neufs ou d'occasions ainsi que toutes les pièces détachées et accessoires s'y rapportant Ainsi que toutes activités connexes se rapportant à ces objets.

Import-Export de tous produits et marchandises non réglementées

Vente au détail, demi-gros et gros en magasin et, par tous moyens existants ou à venir

Toutes activités de nettoyage des bâtiments et nettoyage industriel.

La manutention, le nettoyage et l'entretien de tous locaux, commerciaux et industriel.

Toutes activités de nettoyage pour particuliers.

NOUVELLE MENTION A AJOUTER :

Import-Export de tous produits et marchandises non réglementées.

Vente au détail, demi-gros et gros en magasin et, par tous moyens existants ou à venir

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE.

DEUXIÈME RÉOLUTION

En conséquence de la résolution adoptée précédemment, la présidente décide de modifier l'article 2 des statuts de la façon suivante :

CD

Article 2 : Objet social

Import-Export de tous produits et marchandises non réglementées.

Vente au détail, demi-gros et gros en magasin et, par tous moyens existants ou à venir

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE.

CLÔTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures, après signature du présent procès-verbal.

Madame COULIBALY DJOKOLA, Présidente

Le 19.11.2025

